



SNPES-PJJ/FSU DE POLYNESIE

[snpes.pjj.fsu.polynesie@gmail.com](mailto:snpes.pjj.fsu.polynesie@gmail.com)



## **Déclaration Liminaire**

### **Comité Social d'Administration – SST de la Polynésie Française**

A Tahiti, le 21 juin 2024

ENFIN, ce CSA tant attendu est arrivé mais ne crions pas victoire !!!! A l'image du CSA Territorial, ce CSA SST se tient en l'absence des documents nécessaires à la préparation et à un échange constructif.

Nous déplorons, l'absence d'informations concernant les arrêts maladies, les accidents du travail, l'absence de présentation des DUERP des différentes unités ainsi que l'absence d'analyse du registre SST, qui sont des indicateurs liés à la santé et sécurité au travail.

Dans le cadre de ce CSA SST, nous attirons votre attention sur un certain nombre de points :

- Les locaux de l'UEHD qui devaient être temporaires mais qui semble s'implanter de manière définitive, ne permettent pas aux professionnel-les ainsi qu'aux mineurs et familles de travailler dans des conditions « acceptables ». Réjouissons-nous de la toute récente installation d'une connexion internet épargnant aux professionnels de se déplacer vers l'UEMO. Cependant, signalons que l'absence de cloison dans les locaux ne permet pas une confidentialité lors de entretiens et de fait, remet en cause le respect des usagers quant à leur vie privée. Enfin, il est à soulever la présence d'un seul sanitaire pour tous les services et associations présent sur le site, à savoir une vingtaine de personnes, sans compter le public accueilli.
- Concernant les accidents du travail, nous nous insurgons contre la non-reconnaissance ou la demande de complément d'enquête de la DIR concernant les déclarations d'accident du travail. Ces décisions arbitraires remettent en question l'investissement des professionnels intervenant auprès des mineurs et des familles et plus particulièrement ceux et celles missionné-s-es sur les archipels de la Polynésie Française.
- Par ailleurs, la mise en œuvre du CJPM a bouleversé les pratiques éducatives ainsi que le rythme des écrits. Cette nouvelle organisation au détriment d'une action éducative individualisée crée des tensions hiérarchiques. En effet, les exigences des cadres, le sentiment de non-reconnaissance du travail fourni par les éducateurs et des directives descendantes peuvent engendrer des tensions voire un mal-être pour les professionnels.

Nous espérons que ce premier CSA-SST s'inscrira dans une volonté d'améliorer la qualité de vie et conditions de travail.